



LA CEGEE ET LES ACHATS RESPONSABLES

« ACHETER MIEUX, PLUS PROPRE, POUR PLUS LONGTEMPS »

LES ELEMENTS CLES DES ACHATS RESPONSABLES EN CEGEE

UNE HISTOIRE DES VALEURS

Le Groupe BPCE, dont toute l'histoire est marquée par ses valeurs coopératives et son engagement dans le progrès économique et social, s'attache à prendre en compte les conséquences de ses choix sur ses parties prenantes : clients, sociétaires, collaborateurs et fournisseurs. En tant que groupe coopératif de proximité BPCE prend en compte l'impact potentiel de chaque activité de l'entreprise sur son environnement qu'il soit humain ou naturel. La CEGEE s'inscrit dans ses valeurs et travaille avec des fournisseurs soigneusement sélectionnés, afin de satisfaire ses exigences en matière de coût, de délai et de fiabilité, tout en s'engageant à respecter les personnes et l'environnement.

LA DEMARCHE ACHATS RESPONSABLES

La démarche d'achats responsables de la CEGEE s'articule ainsi autour des axes majeurs suivants partagés dans le Groupe BPCE :

- Appliquer et contrôler les bonnes pratiques des affaires (prévention de la corruption, éthique, respect du droit du travail, respect des délais de paiement, promotion de relations durables et équilibrées...),
- Contribuer au développement local (diversification et enrichissement des activités économiques et sociales dans les territoires),
- Prendre en compte notamment le cycle de vie des produits, le coût complet, la conception durable des produits et services achetés. Communiquer auprès des Métiers sur ces sujets.

UNE FILIERE ACHATS ENGAGEE

La CEGEE appartient au Groupe BPCE qui est signataire de la Charte Relations fournisseurs responsables depuis 2010.

Le Groupe, en signant les principes pour une Banque Responsable, s'est engagé à respecter les accords de Paris et donc à contribuer à la neutralité carbone globale. Afin de faire du Groupe BPCE un acteur de premier plan de la transition environnementale, les ambitions sur les enjeux environnementaux sont désormais inscrites à son plan stratégique, auquel la filière Achats contribue.

UNE ANIMATION ACHATS

BPCE Achats est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) qui agit au bénéfice de ses membres, afin d'optimiser leurs dépenses externes et d'accroître ainsi leur performance économique. Le GIE anime et pilote des synergies avec les équipes achats des entreprises en région dont la CEGEE, au travers de démarches Groupe et du développement d'une culture de coopération au niveau régional. Il est en charge de structurer puis déployer les achats responsables au sein du Groupe.

UN DEPARTEMENT ACHATS DEDIE

Le Département Achats de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe est au service des métiers de la Banque et agit en transversal dans l'animation des achats de la Caisse auprès des différentes Directions. Il est le garant de la mise en œuvre des Achats Responsables en CEGEE.

PRINCIPES DANS LES ACTES D'ACHATS

La CEGEE a mis en place les principes d'action suivants :

- Construire une relation durable avec les fournisseurs, notamment en mettant en place des principes de respect et d'équilibre des relations, tout en veillant à maintenir un taux de dépendance < à 30%.
- Intégrer les critères RSE dans chacune des étapes d'achat pour les achats importants (sourcing de fournisseurs, cahier des charges, consultations, ...).
- Mesurer quand cela est possible les impacts environnementaux des actions achats réalisées, dont l'impact carbone.
- Favoriser le développement économique et social du tissu économique local ; et notamment ouvrir les appels d'offres à des PME.
- Développer le recours aux fournisseurs du Secteur du Travail Protégé.

CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITE ACHATS

La CEGEE s'assure de la prise en compte des réglementations s'appliquant à son domaine d'expertise, lui permettant ainsi de qualifier et suivre les risques fournisseurs (corruption, fraude, Loi Sapin II devoir de vigilance et Loi de Modernisation, données (RGPD), ...). La CEGEE bénéficie de l'expertise du Groupe et s'appuie sur les Directions du Juridique et de la Conformité internes pour assurer la mise en œuvre de cette réglementation.

DES ACTIONS CONCRETES

Soutenir les achats responsables, c'est réduire les coûts et optimiser la relation fournisseur, mais c'est avant tout agir pour la société et pour la planète. La CEGEE s'y emploie en :

- menant une politique de déplacements durables pour encourager les mobilités douces,
- réduisant ses consommations d'électricité pour s'adapter aux enjeux climatiques,
- sensibilisant les collaborateurs au numérique responsable,
- privilégiant les achats auprès de fournisseurs locaux et responsables.

LA RELATION FOURNISSEURS

Afin de garantir une relation fournisseur loyale et basée sur des principes communs, la CEGEE a mis en œuvre un Guide de la Relation Fournisseur, signé par tous les récipiendaires aux consultations, ainsi qu'une version allégée présente en annexe de tous les contrats. Ce Guide reprend des principes d'engagement du fournisseur s'il veut travailler avec la CEGEE, notamment sur le respect des Droits de l'Homme, de l'environnement, l'équité, l'éthique et la transparence. Un site « fournisseur » est également disponible sur le site internet de la Caisse. Des procédures internes traitant des litiges et d'une médiation ont été mises en place, afin de traiter tout conflit ; également la CEGEE est engagée dans le respect des délais de traitement des factures et pilote ce délai tous les mois, ceci afin de permettre aux Fournisseurs d'avoir un règlement court de ses factures. Depuis 2015, la CEGEE est en outre titulaire du Label Relations Fournisseurs et Achats Responsables de la Médiation d'Entreprise.

POLITIQUE EXTERNALISATION

La politique d'externalisation d'activités de la CEGEE a été établie en tenant compte des exigences de la réglementation européenne, notamment au travers des orientations relatives à l'externalisation du 25 février 2019, plus particulièrement ce qui concerne l'externalisation de fonctions critiques ou importantes (intitulées « Prestation externalisée Critique ou Importante » - PEGI). Le Département Achats anime cette activité en local pour la CEGEE, activité qui est partagée avec la Direction de la Conformité pour les contrôles, la Direction Juridique qui s'assure, quant à elle, de la correcte contractualisation des prestations et notamment de l'insertion des clauses adaptées et des diverses annexes.